

Commune d'YVILLE-SUR-SEINE

Compte-rendu de la séance du conseil municipal en date du 17 décembre 2021

Le conseil municipal s'est réuni sous la présidence du Maire Mme BIENFAIT-LOISEL Nadine.

Etaient présents : Mme DECHAMPS Catherine, M. GUILMOT Jean-Pierre, M. LEMESLE Nicolas, Mme SOMMELLA Hélène quitte la séance à 21h00.

Etaient absents : M. DECAUX Nicolas, M. BOULNOIS Sylvain, M. LEBOSQUAIN Patrick, M. LARCHEVEQUE Marc, M. COURCHAY Alexandre

Absente excusée : Mme ERNST Audrey donne procuration à monsieur Patrick Lebosquain.

En raison de la crise sanitaire, les mesures dérogatoires relatives aux réunions des assemblées délibérantes sont de nouveau en vigueur.

Par conséquent, le conseil peut valablement délibérer compte tenu de la présence du tiers des membres en exercice.

Approbation du procès-verbal de la séance du 20 octobre 2021.

Tarifs municipaux 2021.

Le conseil municipal décide d'augmenter de 2% les tarifs communaux relatifs à la cantine scolaire pour l'exercice 2022 :

<u>Cantine scolaire</u> :	demi-pension	2,68 €
	Repas occasionnel	3,53 €
	Repas personne adulte	4,02 €

<u>Garderie périscolaire</u> :	2,31 € l'heure et 1,16 € la demi-heure
	2,31 € de 16 h 15 à 17 h (la commune prend en charge le goûter)
	Réduction de 50% du tarif pour les enfants du personnel communal.

Cimetière : tarifs concession et espace cinéraire

	Terrain 2m ²	Cavurne	Columbarium Loge pour 3	suppl. 2 ^{ème} et 3 ^{ème} urne	Jardin du souvenir
Concession 15 ans	130 €	575 €	475 €	30 €	30 €
Concession 30 ans	150 €	1 150 €	950 €		
Concession 50 ans	220 €				
Les tarifs de la 2 ^è et de la 3 ^è urne et du jardin du souvenir correspondent aux remboursements pour frais de gravures nominatives					

Salle polyvalente :

Locations salle polyvalente	Habitants d'Yville	Habitants hors commune
Location 1 soirée	195 €	370 €
Location 1 week-end	321 €	580 €
Caution	1000 €	
Location estrades (8 éléments)	25 €	

Approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLETC) du 30 septembre 2021.

Vu le rapport de présentation de la CLETC du 30 septembre 2021,

Considérant qu'il convient de se prononcer sur le montant des transferts de charges correspondant au transfert des équipements culturels que constituent le Musée Flaubert et d'Histoire de la médecine, la maison natale de Pierre Corneille et le Pavillon Flaubert afin de les intégrer dans la Réunion des Musées Métropolitains,

Le Conseil Municipal décide :

D'approuver le rapport de la CLETC du 30 septembre 2021.

Décision d'avancements de grades.

Le Conseil municipal décide :

- la création d'un emploi d'ATSEM principal 1^{ère} classe à temps non complet 29 h/35^{ème}.
- la création d'un emploi d'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 1^{ère} classe à temps non complet 28,20 h/35^{ème}.
- la suppression d'un emploi d'ATSEM principal 2^{ème} classe à temps non complet 29 h/35^{ème}.
- la suppression d'un emploi d'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2^{ème} classe à temps non complet 28,20 h/35^{ème}.

Reconduction de contrat d'un agent contractuel à temps non complet sur un emploi permanent dont la quotité de travail est inférieure à 50 %. ARTICLE 3-3, 4° DE LA LOI N° 84-53 DU 26 JANVIER 1984.

Le conseil municipal décide :

- D'autoriser la reconduction du contrat d'un agent contractuel sur l'emploi permanent créé par délibération du 26 octobre 2018 au grade d'adjoint technique territorial relevant de la catégorie hiérarchique C pour effectuer les missions d'entretien des bâtiments communaux, à temps non complet à raison de 17,50 h/35^{ème} maximum pour une durée déterminée ne pouvant excéder 3 ans.

Autorisation d'engagement des dépenses avant le vote du budget 2022.

Le Conseil municipal donne son autorisation au maire d'engager avant le vote du budget primitif 2022, un quart des crédits ouverts au budget d'investissement 2021, tel que mentionné dans le tableau ci-dessous.

Chapitres	Crédits 2021	Crédits 2022 préalables au vote (25% max)
20 immobilisations incorporelles (sauf 204 et opérations)	33 000 €	8 250 €
21 immobilisations corporelles	529 000 €	132 250 €
23 immobilisations corporelles en cours	150 000 €	37 500 €
TOTAL crédits affectés	712 000 €	178 000 €

Autorisation de télétravail.

Au vu du retour d'expérience depuis 1 an 1/2, et au vu de la demande formulée par l'agent, le conseil municipal autorise la secrétaire de mairie à continuer à exercer ses activités sous le statut de télétravailleur à raison de 2 jours par semaine.

Questions diverses.